



DELIBERATION
N°2018-81 du 25 septembre 2018

OBJET : Attribution du marché d'exploitation des installations de chauffage de production d'eau chaude et de ventilation des bâtiments de la Communauté de Communes du Briançonnais (lot 2)

Annexe : Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 24 septembre 2018

Rapporteur : M. le Président

Le 25 septembre 2018 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 septembre 2018 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Fanny BOVETTO est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU, Mme Fanny BOVETTO, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Bruno MONIER à M. Olivier FONS
Mme Catherine MUHLACH à M. Romain GRYZKA
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2018-09-05-001 du 05 septembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement des installations énergétiques des bâtiments de la Communauté de Communes du Briançonnais dans des conditions optimum de confort et au meilleur rapport qualité / prix pour le chauffage, ventilation et l'eau chaude sanitaire en respectant des cibles de consommation, en recherchant une économie d'énergie induite par l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement du matériel, il a été décidé de passer un marché alloti d'exploitation/entretien/maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation,

Vu le type de marché retenu, soit un appel d'offres ouvert. (Article 42-1a de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015. Articles 25, 66 et 67 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016), d'une durée de huit années et, composé des deux lots suivants :

LOT 1 :

- Crèche des P'tites Boucles
- Maison des Jeunes et de la Culture
- Théâtre (Centrale de Traitement de l'Air uniquement)
- Bâtiment CRS

LOT 2 :

- Hangar Ordures Ménagères
- Altipolis
- Résidence des Saisonniers
- Crèche de la Guisane

Vu la consultation lancée le 26 juin 2018 sous forme d'appel d'offres ouvert (art.25, 67 et suivants du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),

Vu le Procès-Verbal, annexé à la présente délibération, de la Commission d'appel d'offres du 24 septembre 2018 relatif à l'attribution de ces marchés (sera communiqué en séance),

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés aux budgets 2018 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité – 1 abstention (Eric PEYTHIEU) :

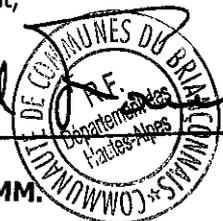
- **Autorise le Président ou son représentant à déclarer infructueux pour offre irrégulière le lot n°1** intitulé : « *Crèche des P'tites Boucles, Maison des Jeunes et de la Culture, Théâtre (Centrale de Traitement de l'Air uniquement), Bâtiment CRS* », et à **donner pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour lancer une consultation** dans le cadre d'une **procédure concurrentielle négociée** avec la seule entreprise qui a présenté une offre initiale pour ce lot. Il est à noter que les conditions initiales du marché seront identiques.
- **Autorise le Président ou son représentant à signer le marché du lot n°2** intitulé : « *Hangar Ordures Ménagères, Altipolis, Résidences Des Saisonniers, Crèche de la Guisane* », avec l'entreprise suivante désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres :

Nom de l'entreprise	Siège social	Montant estimé annuel HT
<i>PERDIGON ENERGIES SERVICES</i>	<i>11 F, chemin Baroncelli 05000 GAP</i>	<i>19 406,50 €</i>

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,


Gérard FROMM.



Date affichage : 28 SEP. 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

PROCES-VERBAL ET RAPPORT DE LA COMMISSION d'APPEL D'OFFRES

ATTRIBUTION MARCHES

A DESIGNATION DES CONSULTATIONS

Collectivité ou établissement concerné : Communauté de Communes du Briançonnais – Immeuble Les Cordeliers
– 1 rue Aspirant Jan – 05100 BRIANÇON

1) MARCHÉ DE SERVICES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Les prestations sont réparties en deux lots :

LOT 1 :

- Crèche de la grande boucle
- Maison des jeunes et de la culture (MJC)
- Théâtre (CTA uniquement)
- Bâtiment CRS

LOT 2 :

- Hangar Ordures Ménagère (HOM)
- Altipolis
- Bâtiment Des Saisonniers (RDS)
- Crèche de la Guisane

Date d'envoi de l'avis à la publication : 26/06/2018

Date limite de réception des offres : 30/07/2018 à 12h00

Date d'ouverture de la 1^{ère} enveloppe par le représentant du pouvoir adjudicateur: 31/07/2018.

2) PRESTATIONS DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Les prestations sont réparties en quatre lots :

- ☞ **Lot n°1:** Mise à disposition de contenants, le transport et le traitement des déchets inertes, déchets verts, encombrants, bois, ferrailles, cartons et pneus collectés en déchetteries
- ☞ **Lot n°2:** Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries
- ☞ **Lot n°3:** Collecte des points d'apport volontaire et des conteneurs semi-enterrés de verre et Journaux-Revues-Magazines, transport et traitement de ces déchets
- ☞ **Lot n°4:** Transport, traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables issus du quai de transfert de Villard-Saint-Pancrace

Date d'envoi de l'avis à la publication : 22/05/2018

Date limite de réception des offres : 23/07/2018 à 16h00

Date d'ouverture de la 1^{ère} enveloppe par le représentant du pouvoir adjudicateur: 23/07/2018.

B COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Date de la réunion : le 24/09/2018, 11h15.

▪ **Membres à voix délibérative :**

Nom	Qualité	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Gérard FROMM	Président	Vice-Président	X		
Francine DAERDEN	Membre titulaire	Conseillère Communautaire	X		
Anne Marie FORGEOUX	Membre titulaire	Vice-présidente	X		
Thierry BOUCHIE	Membre titulaire	Conseiller Communautaire	X		

▪ **Membres à voix consultative :**

Nom	Qualité	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Directeur de la DDCCRF				X	
M.Didier LAURENT	Trésorier				X

▪ **Personnes présentes sans droit de vote :**

Nom	Qualité	Fonction	Présent	Excusé	Absent
Manon GAUDFERNAU	Référent technique	Directrice des Services Techniques	X		
Jacques XAUSA	Référent technique	Responsable Service Patrimoine bâti	X		
Estelle JEMY	Référent technique	Service Ordures Ménagères	X		
Florian BERTRAND	Consultant technique	Bureau d'Etudes PLANAIR	X		
Murielle GOUDISSARD	Référent technique	Gestionnaire Marchés Publics	X		

C - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Le quorum est atteint :

NON OUI

La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres : Murielle Goudissard, Gestionnaires Achats Publics

D OUVERTURE DES PLIS PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR AJUDICATEUR**1) MARCHÉ DE SERVICES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**

Le registre des dépôts faisait mention de la réception d'une réponse relative à la présente consultation reçue dans les délais.

Plis rejetés sans avoir été ouverts : Néant.

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	PERDIGON ENERGIE SERVICES lots 1 et 2

2) PRESTATIONS DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de deux réponses relatives à la présente consultation, reçues dans les délais

Plis rejetés sans avoir été ouverts : Néant.

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	ALPES ASSAINISSEMENT pour lots 1, 3 et 4
2	ALPES ENVIRONNEMENT pour lot 2

E DESCRIPTION DES PIÈCES RECUES DANS LA PREMIÈRE ENVELOPPE

L'ensemble des candidats a fourni les pièces demandées dans l'avis d'appel public à la concurrence. Les offres sont recevables.

F AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**1) MARCHÉ DE SERVICES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE ET DE VENTILATION DES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**

LOT 1 : Crèche de la grande boucle, Maison des jeunes et de la culture (MJC), Théâtre (CTA uniquement), Bâtiment CRS

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse présenté par le référent technique du dossier, l'offre apparaît anormalement basse pour le lot n°1 (prix de la prestation P1). Des explications ont été demandées au prestataire qui ne confirme pas son offre au motif d'une erreur matérielle. La commission d'appel d'offres déclare la procédure infructueuse. La consultation sera relancée dans le cadre d'une procédure concurrentielle négociée avec la seule entreprise qui a présenté une offre pour ce lot. Il est à noter que les conditions initiales du marché seront identiques.

LOT 2 : Hangar Ordures Ménagère (HOM), Altipolis, Bâtiment Des Saisonniers (RDS), Crèche de la Guisane

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse présenté par le référent technique du dossier, la commission d'appel d'offre attribue à l'unanimité le marché à l'entreprise **PERDIGON ENERGIES SERVICES** dont le siège est sis 11 F, chemin Baroncelli - 05000 GAP

2) PRESTATIONS DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Lot n°1: Mise à disposition de contenants, le transport et le traitement des déchets inertes, déchets verts, encombrants, bois, ferrailles, cartons et pneus collectés en déchetteries

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse présenté par le référent technique du dossier, la commission d'appel d'offre attribue à l'unanimité le marché à l'entreprise **ALPES ASSAINISSEMENT** sise 315 avenue de l'Aérodrome – 05130 TALLARD

Lot n°2: Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse présenté par le référent technique du dossier, la commission d'appel d'offre attribue à l'unanimité le marché à l'entreprise **ALPES ENVIRONNEMENT** sise parc d'Activité de la Cassine à PEYRUIS (04310)

Lot n°3: Collecte des points d'apport volontaire et des conteneurs semi-enterrés de verre et Journaux-Revues-Magazines, transport et traitement de ces déchets

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse présenté par le référent technique du dossier, la commission d'appel d'offre attribue à l'unanimité le marché à l'entreprise **ALPES ASSAINISSEMENT** sise 315 avenue de l'Aérodrome – 05130 TALLARD

Lot n°4: Transport, traitement et valorisation des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables issus du quai de transfert de Villard-Saint-Pancrace

A l'unanimité, le lot est déclaré infructueux au motif d'intérêt général d'ordre financier. La commission d'appel d'offres déclare la procédure infructueuse. Le marché sera relancé dans le cadre d'une procédure concurrentielle négociée avec la seule entreprise qui a présenté une offre pour ce lot. Il est à noter que les conditions initiales du marché seront identiques.